

CONSEIL MUNICIPAL SERBANNES

Séance du 26 septembre 2025

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conformément à la convocation du 11 septembre 2025, le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 26 septembre 2025 à 19 heures, dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Mme Christine BOUARD, Maire, avec pour ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 juillet 2025
2. Poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe : organisation de l'exercice du travail à temps partiel
3. Conseil départemental de l'Allier : Fonds de Solidarité Logement (FSL)
4. CCAS : démission d'un membre désigné
5. Association des Maires de France : appel à la solidarité en faveur des communes sinistrées des Corbières
6. Questions diverses

Madame la Maire constate que le quorum n'est pas atteint (cinq membres présents) et par conséquent lève la séance.

Madame la Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la réunion est reportée, avec le même ordre du jour, sans exigence de quorum, au **lundi 6 octobre 2025 à 19 heures**, dans le lieu habituel des séances, salle du conseil municipal de la mairie.

Fait à Serbannes, le 29 septembre 2025

Christine BOUARD

Maire

